

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

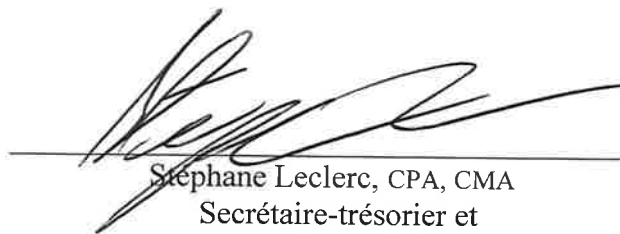
AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le conseil de cette ville, à une séance régulière tenue à la salle municipale le 22 janvier 2018 a adopté le règlement 746 ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé en vertu des articles 2 à 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et ledit règlement entrera en vigueur le jour suivant l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la loi.

DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-cinquième jour de janvier deux mille dix-huit.



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, de la Municipalité de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet le 25 janvier 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour de janvier 2018.

